MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIATS GENERAUX

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

REVUE CONJOINTE DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2019

AIDE-MEMOIRE

21 JUIN 2019

ABREVIATIONS ET SIGLES

AFD	Agence Française de Développement,
APC	Approche Par Compétences
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CICB	Centre International de Conférence de Bamako
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
EGRA	Evaluation des compétences fondamentales en lecture
EPT	Education Pour Tous
FONGIM	Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales au Mali
PME/GPE	Partenariat Mondial pour l'Education
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LUXDEV	Agence d'Aide et de Développement du Gouvernement Luxembourgeois
STD	Services Techniques Déconcentrés
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPB	Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé
PASEC	Programme d'Analyse du Système Educatif de la CONFEMEN
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour l'Aide au Développement International

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET SIGLES 2
TABLE DES MATIERES 3
I. CONTEXTE 4
II. OBJECTIFS DE LA REVUE SECTORIELLE 2019 4
2.1. Objectif général 4
2.2. Objectifs spécifiques 4
III. RESULTATS ATTENDUS DE LA REVUE 5
IV. DEROULEMENT DE LA REVUE SECTORIELLE 2019 5
4.1. De la session technique : 6
4.2. De la session de dialogue politique : 7
V. CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS : 7
5.1. Mise en œuvre des recommandations de la revue 2018 : 7
5.2. Rapport de suivi des indicateurs de l'éducation 8
5.3. Les statistiques de la formation professionnelle : 9
5.4. Les rapports annuels de performance et le PAPB : 9
5.5. Situation des écoles fermées de Décembre 2018 à Mars 2019 10
VI. CONCLUSION 11

I. CONTEXTE

Depuis près de 20 ans, les Départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle organisent, d'une façon conjointe, un exercice annuel qui consiste à faire un état des lieux du secteur. L'évènement permet de présenter les réalisations de l'année écoulée et d'opérer un examen sans complaisance des facteurs déterminants y afférant, pour proposer de nouvelles actions à même de créer les conditions d'un développement harmonieux de l'éducation et de la formation professionnelle au Mali.

La revue de cette année 2019 s'est tenue dans un contexte marqué par la fin de la mise en œuvre du Programme Intérimaire et la finalisation du Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle de deuxième génération (PRODEC2) 2019-2028 et son Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022.

II. OBJECTIFS DE LA REVUE SECTORIELLE 2019

2.1. Objectif général

L'objectif général de la revue est d'examiner les performances du secteur, de créer un cadre de dialogue et de concertation élargie sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions entreprises.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de la revue conjointe 2019 sont de :

(i) Faire l'état de la mise en œuvre des recommandations de la Revue Conjointe 2018 ;

(ii) Analyser les indicateurs de l'éducation ainsi que les statistiques de la formation professionnelle ;

(iii) Examiner les Rapports Annuels de Performance des ministères en charge de l'éducation et la formation professionnelle ;

(iv) Examiner le Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022 du PRODEC2 ;

(v) Evaluer le niveau d'exécution des Projets-Programmes ; et

(vi) Faire l'état des lieux des écoles fermées dans les zones affectées par la crise sécuritaire.

III. RESULTATS ATTENDUS DE LA REVUE

Les résultats attendus de la revue sont les suivants :

(i) Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Revue Conjointe 2018 est effectué ;
(ii) Les indicateurs de l'éducation ainsi que les statistiques de la formation professionnelle sont analysés ;
(iii) Les Rapports Annuels de Performance des ministères en charge de l'éducation et la formation professionnelle sont examinés ;
(iv) Le Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022 du PRODEC2 est analysé ;
(v) Le niveau d'exécution des Projets-Programmes est évalué ;
(vi) L'état des lieux des écoles fermées dans les zones affectées par la crise sécuritaire est fait.

IV. DEROULEMENT DE LA REVUE SECTORIELLE 2019

La Revue Conjointe 2019 s'est déroulée en deux phases : une session technique le 23 mai 2019 et une session de dialogue politique le 30 mai 2019.

Ont pris part à cette revue :

- pour le compte de la partie Gouvernementale : le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Education Nationale chargé de la promotion et de l'Intégration de l'Enseignement Bilingue, les Secrétaires Généraux, les Conseillers Techniques, les membres de l'Equipe Technique du PRODEC2, les représentants des services techniques centraux, rattachés et déconcentrés et ceux des organismes personnalisés ;
- pour le compte des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) : le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Agence Française de Développement (AFD), le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE/PME), la Banque mondiale, le Ministère

des Affaires Etrangères, du Commerce et du Développement-Canada, la Direction du Développement et de la Coopération Suisse, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Union Européenne, l'Agence Américaine d'Aide au Développement International (USAID), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), l'Agence D'Aide et de Développement du Gouvernement Luxembourgeois (LUXDEV) , le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ;

- pour le compte des organisations de la société civile et des partenaires sociaux : les représentants du Maire de la Commune III du District de Bamako, des Organisations de la Société Civile, du Réseau Yeleen Bulon, du Forum des Organisations Non Gouvernementales Internationales au Mali (FONGIM) et des syndicats d'enseignants.

4.1. De la session technique :

Organisée le jeudi 23 mai 2019 au Centre International de Conférence de Bamako (CICB), la session technique a été l'occasion de faire : (i) la présentation de l'état de mise en œuvre des recommandations de la Revue Conjointe 2018, (ii) la présentation du rapport d'analyse des indicateurs de l'éducation ainsi que des statistiques de la formation professionnelle, (iii) la présentation des Rapports Annuels de Performance des ministères en charge de l'éducation et la formation professionnelle, (iv) la présentation du Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022 du PRODEC2; (v) la présentation de la revue des Projets-Programmes et (vi) l'état des lieux des écoles fermées dans les zones affectées par la crise sécuritaire.

Ces présentations successives ont été suivies de questions/réponses, de suggestions/observations et propositions de recommandations.

4.2. De la session de dialogue politique :

La session de dialogue politique a été l'occasion d'échanges entre les chefs d'agences et les Ministres en charge de l'Education et de la Formation professionnelle sur les conclusions issues des discussions techniques.

Elle a porté sur les préoccupations des PTF formulées autour de trois thématiques, à savoir :

Thématique 1 : L'implication du secteur privé au sens large (centres de formation privés, entreprises privées, organisations professionnelles etc.), des collectivités territoriales et des services techniques déconcentrés dans la gestion de l'offre de formation technique et professionnelle ;

Thématique 2 : La question des écoles fermées et son impact sur le nombre des enfants déscolarisés et non scolarisés ;

Thématique 3 : La question de la gestion du corps enseignant, qui a un impact direct sur la qualité des acquis scolaires.

Le chef de File des PTF, après avoir introduit le sujet, a donné la parole à trois intervenants (un par thématique) pour commenter et poser des questions aux Ministres concernés qui ont apporté des réponses.

V. CONSTATS, ANALYSES ET RECOMMANDATIONS :

5.1. Mise en œuvre des recommandations de la revue 2018 :

Sur les 46 recommandations de la revue 2018 qui ont été présentées, on compte 31 en cours de réalisation (67,4%), 11 non réalisées (23,9%) et 04 réalisées (8,7%).

A l'analyse de ces constats, on peut noter que des efforts sont à fournir dans la mise en œuvre de ces recommandations. Les insuffisances sont liées principalement à la faible performance des services techniques dans la mise en œuvre des recommandations ; la non-fonctionnalité de certaines commissions thématiques et la non disponibilité d'un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations.

Par ailleurs, il a été noté que les commissions thématiques ne seront plus adaptées au nouveau Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Formation Professionnelle (PRODEC2).

Au terme des échanges, la revue recommande de :

(i) Elaborer un plan de mise en œuvre des recommandations et définir des stratégies appropriées ;

(ii) Créer les commissions thématiques conformément aux cinq programmes du PRODEC2 et veiller sur leur opérationnalité ;

5.2. Rapport de suivi des indicateurs de l'éducation

Ce rapport a fait ressortir les constats suivants : (i) la prise en compte de certains indicateurs de qualité (latrines, points d'eau, électricité, etc.) ; (ii) la mauvaise gestion du personnel enseignant ; (iii) la persistance de la disparité en terme d'accès et de maintien des élèves à l'école ; (iv) l'absence d'indicateurs de qualité sur les apprentissages scolaires ; (v) la non disponibilité du Taux Net de Scolarisation et du Taux de Transition d'un cycle à un autre ; (vi) l'incohérence entre les dispositions de la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, portant loi d'orientation sur l'éducation en ce qui concerne l'âge de la préscolarisation et celui de l'accès au Fondamental 1. .

Ainsi la revue recommande de :

(i) Produire le Taux Net de scolarisation ;

(ii) Produire le Taux de Transition d'un cycle d'études à un autre ;

(iii) Mettre en cohérence la tranche d'âges du préscolaire et l'âge d'accès au Fondamental 1 dans la nouvelle loi d'orientation ;

(iv) Produire le ratio-élèves/salle de classe utilisé par localité pour une meilleure prise en charge des besoins réels ;

(v) Produire le ratio-élèves/ enseignant par localité et par statut pour une meilleure prise en charge des besoins réels ;

(vi) Produire des données statistiques sur les enfants en situation de handicap ;

(vii) Introduire dans le rapport d'analyse des indicateurs pour la revue, en ce qui concerne la qualité, la situation des enfants qui maitrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture/écriture selon les approches EGRA et PASEC.

5.3. Les statistiques de la formation professionnelle :

La présentation des données statistiques de la formation professionnelle a fait ressortir les constats suivants : l'absence de données relatives à l'insertion socio-professionnelle des produits du système éducatif, l'absence de données sur le travail des enfants, le sous-équipement des centres de formation professionnelle, la non prise en compte de l'enseignement supérieur dans les activités de l'ONEF.

A cet effet, la revue recommande de :

(i) Prendre en compte dans les prochaines revues, les données statistiques sur l'insertion socio-professionnelle avec une analyse croisée des données de l'Education et celles de la Formation professionnelle ;

(ii) Communiquer les données relatives au travail des enfants ;

(iii) Rendre fonctionnels les centres de formation professionnelle en les équipant et en les dotant en personnel d'encadrement ;

(iv) Créer une passerelle entre la Formation professionnelle et l'Enseignement technique ;

(v) Doter l'Observatoire National de l'Emploi (ONEF) en moyens conséquents et élargir ses activités à l'enseignement supérieur.

(vi) Impliquer le secteur privé, les collectivités et les Services Techniques Déconcentrés (STD) dans la gestion de l'offre de Formation technique et professionnelle ;

(vii) Doter le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'une politique d'orientation des jeunes vers les Centres de Formation Professionnelle publics.

5.4. Les rapports annuels de performance et le PAPB :

Les présentations faites sur les rapports annuels de performance des départements en charge de l'Education et la Formation professionnelle ainsi que celle relative au Plan d'Actions Pluriannuel Budgétisé (PAPB) 2019-2022 du PRODEC2 ont fait ressortir quelques constats. Il s'agit de : la pratique des coupes budgétaires constatée pendant ces dernières années, l'absence d'informations relatives à la qualité du système éducatif dans le contexte actuel de crise sécuritaire, l'impact de la crise sociale sur les acquisitions scolaires.

Ainsi la revue recommande de :

(i) Faire ressortir l'impact des coupes budgétaires sur la performance ;
(ii) Elaborer les plans d'actions annuels du secteur à partir du PAPB ;
(iii) Adapter le plan d'actions aux nouvelles situations créées (mouvements syndicaux et crise sécuritaire) en vue de maintenir la qualité des apprentissages scolaires.

5.5. Situation des écoles fermées de Décembre 2018 à Mars 2019

Le rapport présenté sur les écoles fermées fait ressortir les constats suivants : la non exhaustivité des raisons de la fermeture d'écoles, l'absence de statistiques sur l'impact des écoles fermées sur celles qui sont fonctionnelles, les difficultés dans le redéploiement des enseignants vers les zones déficitaires, notamment celles en crise, l'insuffisance du temps réel d'apprentissage.

Ainsi la revue recommande de :

(i) Donner le nombre d'écoles fermées par localité et les raisons de leur fermeture ;
(ii) Proposer des solutions en tenant compte de la résidence des élèves, et de leurs conditions de vie et celles des familles et des communautés d'accueil ;
(iii) Faire ressortir les statistiques relatives à l'impact des écoles fermées sur les écoles fonctionnelles ;
(iv) Procéder à un diagnostic inclusif avec des solutions inclusives et participatives ;
(v) Accompagner la réouverture des écoles par l'installation des cantines ;
(vi) Redéployer les enseignants des zones affectées dans les écoles fonctionnelles ;
(vii) Proposer une alternative de recrutement de personnes pouvant améliorer la situation d'encadrement au sein des écoles fermées où les enseignants titulaires sont absents ;
(viii) Privilégier le dialogue communautaire par rapport aux réalités de chaque localité en capitalisant les expériences pouvant favoriser une sortie de crise avec l'accompagnement des partenaires ;
(ix) Sensibiliser les communautés à la protection du milieu scolaire et à la promotion de la culture de la paix et de la non-violence ;
(x) Aider les écoles « d'accueil » des élèves déplacés afin d'éviter des problèmes de sureffectif ;

(xi) Poursuivre l'organisation des concours régionaux pour le recrutement des enseignants afin de garantir l'affectation d'enseignants dans les régions les moins convoitées ;

(xii) Améliorer le temps réel d'apprentissage des élèves en prenant des mesures appropriées.

VI. CONCLUSION

La Revue a retenu entre autres :

(i) La faible fonctionnalité de certaines commissions thématiques ;

(ii) L'évolution en dents de scie des données et indicateurs de l'enseignement fondamental ;

(iii) La prise en compte, lors des prochaines revues, des données statistiques sur l'insertion socio-professionnelle avec une analyse croisée des données de l'éducation et celles de la Formation professionnelle ;

(iv) L'élaboration des plans d'actions annuels du secteur à partir du PAPB 2019-2022 du PRODEC2 ;

(v) Le redéploiement des enseignants vers les zones déficitaires ;

(vi) La disponibilité de la situation des projets/programmes de l'emploi et de la formation professionnelle ;

(vii) La production à temps des annuaires statistiques de l'enseignement supérieur.

Les recommandations retenues, suite aux constats et analyses, feront l'objet d'un plan de mise en œuvre élaboré par la CPS et validé par le Cadre Partenarial.

Chaque commission thématique restructurée s'attèlera à faire le suivi du plan de mise en œuvre des recommandations.

Bamako le 21 juin 2019.

Signataire	Prénom et Nom du représentant	Signature
Pour le Ministère de l'Education Nationale		
Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		
Pour le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle		
Pour le chef de file des PTF du secteur de l'éducation : l'UNICEF		